

Education

© (Copyright) CD29 - B. Galeron

Le Département, partenaire éducatif au quotidien.

Le Conseil départemental consacre chaque année 18,7 millions d'€ de son budget en dotations de fonctionnement et équipement des collèges (dépenses courantes et entretien).

Accueil, entretien des locaux, maintenance, restauration, internat... 460 agents techniques du Conseil départemental assurent un niveau de service public équivalent dans tous les collèges du Finistère, de Plouhinec à Lanmeur, de Quimperlé à Brest. Ils accompagnent également des jeunes en emploi d'avenir ou personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil départemental répond aussi aux besoins :

- en matériels et mobiliers pour :
 - les salles de cours,
 - les salles dédiées (sciences, musique, arts plastiques, technologie...),
 - le CDI,
 - les lieux de vie des élèves,
 - les cuisines et salles de restaurant,
 - les locaux administratifs...
- ainsi qu'à ceux concernant l'équipement des établissements de matériels :
 - non pédagogiques (photocopieurs, télécopieurs, matériel d'entretien, casiers-consignes...)
 - sportifs avec des gymnases intégrés aux collèges ou des gymnases des collectivités lorsqu'ils sont destinés à l'usage des collégiens publics.

Collège numérique

Les outils numériques sont aujourd'hui essentiels en matière d'individualisation des acquisitions de compétences et de réussite des élèves.

Le Conseil départemental, en lien avec l'État et les chefs d'établissement, a pour objectifs :

- de garantir un niveau d'infrastructures avec le raccordement de tous les collèges au très haut débit (THD) et de généraliser la couverture WiFi des établissements,
- d'adapter le niveau d'équipements aux besoins pédagogiques et de développer les équipements innovants. La dotation départementale correspond à plus de 2 000 tablettes numériques, qui s'ajoutent à près de 5 000 ordinateurs (soit un pour 5 élèves), 400 vidéoprojecteurs interactifs et 400 vidéoprojecteurs à ultra courte focale installés dans les collèges publics,
- d'assurer la maintenance informatique assurée par les équipes du Rectorat, pour le compte du Département.

Les actions éducatives

Les actions éducatives des collèges sont au service de l'épanouissement et du développement personnel des élèves. Elles contribuent aussi à l'ouverture et à l'attractivité des établissements. La diversité des actions proposées alimente la construction des parcours de chaque élève, souhaités par l'Éducation nationale, à savoir : le parcours citoyen, le parcours avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours éducatif de santé.

Pour le Conseil départemental, soutenir les actions éducatives dans les collèges veut dire s'impliquer aux côtés de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), de la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique), des chefs d'établissement, des équipes enseignantes, des élèves et des familles.

Le Conseil départemental accompagne les projets dans des domaines variés :

- L'ouverture culturelle, les pratiques artistiques et le patrimoine : classes à projet artistique et culturel, cinéma au collège, jumelages culturels, encouragement à la lecture avec le prix littéraire des collégiens.
- La sensibilisation à l'environnement, aux sciences et au développement durable : ateliers scientifiques, Agendas 21.
- Le développement de la pratique sportive et la prévention santé : sections sportives scolaires « classiques » ou « labellisées », projets sur la vie affective et sexuelle.
- La construction citoyenne des jeunes sur leur territoire et l'ouverture sur le monde : classes actus, classes de découvertes et classes de mer, découverte du monde de l'entreprise.

Les dispositifs sont initiés par l'État, par le Conseil départemental ou encore par des partenaires associatifs soutenus par le Département.

L'accompagnement départemental prend la forme d'une subvention versée au collège ou à des partenaires, ou d'un accompagnement technique, avec des interventions proposées gratuitement par les services de la collectivité, comme la sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo, les visites de la Maison du Département, les ateliers pédagogiques des Archives...

La volonté du Conseil départemental n'est pas de proposer un catalogue d'actions « clefs en main » mais de venir encourager, voire impulser, et soutenir des projets initiés par les établissements.

Plus d'informations dans la rubrique actions éducatives (<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Colle-ges/Colleges-Services-aux-professionnels-et-collectiv>).

Informations complémentaires

Contact(s)

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

32 Boulevard Dupleix - CS 29029

29196 Quimper cedex

02.98.76.26.44

colleges(arobase)finistere(point)fr

